

L'Insee Bretagne publie l'étude

### "Plus de 300 000 actifs ont continué d'exercer leur métier au contact du public pendant le premier confinement en Bretagne"

*Insee Flash Bretagne n° 75*

<p><b>Les travailleurs dans les "métiers clés"</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Lors de la première période de confinement en mars 2020, certains travailleurs ont continué d'exercer leur métier en présentiel malgré le contexte réglementaire. Il s'agit de métiers répondant aux besoins de base de la population, principalement l'alimentation et la santé.</li><li>○ En Bretagne, 304 700 personnes exercent un métier clé, soit 23 % des actifs occupés. Cette proportion est la plus forte des régions françaises.</li><li>○ Localement, la part des emplois que représentent les travailleurs-clés varie en sens inverse de la répartition régionale de la population. Par exemple, à Rennes métropole, les travailleurs-clés représentent un actif sur six. C'est un sur trois dans la communauté du Roi Morvan.</li></ul>
<p><b>Des contacts de nature et de fréquence différentes selon les métiers</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Près de 140 000 Bretons, soit 46 % des effectifs des métiers clés, travaillent dans le domaine du soin, au contact des patients. Ceux exerçant en milieu hospitalier ont davantage contracté le Covid-19 que le reste de la population.</li><li>○ En Bretagne, les travailleurs en contact fréquent avec principalement des clients ou des collègues sont près de 120 000, en raison du poids important du secteur agroalimentaire : 7 % des actifs-clés travaillent dans le conditionnement des produits frais ou surgelés (2 % au national). Dans les intercommunalités du Centre Bretagne, ces métiers clés sont surreprésentés.</li><li>○ Comme au niveau national, les femmes en Bretagne sont surreprésentées (59 %) dans les métiers clés, en particulier ceux liés à la santé.</li></ul>



Relations presse **Christelle Marcault**  
02 99 29 34 90 / 06 61 10 18 44  
[communication-bretagne@insee.fr](mailto:communication-bretagne@insee.fr)